

Actualité > Grand Sud > Haute-Garonne > Aurignac

Publié le 02/05/2016 à 03:49, Mis à jour le 02/05/2016 à 08:56

L'intercommunalité à l'heure des économies

Economie



Élus et contribuables étaient à l'écoute des chiffres du budget./Photo DDM

Jeudi soir, le conseil communautaire des terres d'Aurignac a tenu un débat d'orientation budgétaire qui préfigure les priorités qui seront retenues dans le budget 2016. A force de pédagogie et d'explications, Thomas Faure, vice-président chargé des finances, et Jean Michel Losego, président de la CCTA, ont détaillé les engagements envisagés par la CCTA pour redresser une situation financière toujours aussi incertaine.

Malgré la difficulté de la tâche, le débat a bien eu lieu, avec plus de transparence que par le passé. Le est clair, la politique volontariste des élus est de faire des économies à tous les étages et d'explorer toutes les pistes pour aboutir à une réorganisation d'ampleur, dans tous les domaines. Parmi les économies à engager, certaines sont d'application immédiate pour 2016 avec un régime de rigueur qui va être imposé : la gestion de la piscine, au musée, au périscolaire, ou à l'office de Tourisme.

Traitement spécial pour la piscine

Ce budget primitif, établi à 3,70 millions d'euros de dépenses et à 3,88 millions d'euros de recette donne lieu à un vote dans les prochains jours. Mais les inconnues sont encore nombreuses, notamment sur l'évolution des taux de fiscalité ainsi que sur la gestion d'un endettement qu'il convient de contrôler avec

fusion des cinq intercommunalités. A ce titre, le conseil communautaire a délibéré favorablement pour l'appel à un cabinet d'études qui préparerait cette fusion dans la nouvelle intercommunalité. En quête d'économie la CCTA va réduire les charges de fonctionnement de la piscine comme l'avait préconisé la chambre régionale des comptes.

Les bassins seront ouverts trois semaines de moins que l'an dernier, la température de l'eau sera abaissée de 3 degrés et le prix du billet d'entrée sera majoré. S'agissant de la délégation de service public, le prestataire devra s'acquitter d'un loyer de 14 000 € (au lieu de 12 500 € en 2015).

De notre correspondant Jean M

AURIGNAC ECONOMIE

Ailleurs sur le web



Paris : 3 lieux insolites à découvrir ! (Voyages-sncf.com)

- Inquiétudes sur la santé de Michèle Torr (Orange)
- Evelyne Dhéliat fête ses 68 ans... et comme d'autres stars de la télé, elle ne... (Télé Loisirs)
- Nos bonnes adresses pour sortir à Paris la nuit ! (Voyages-sncf.com)
- Quels symptômes liés aux troubles digestifs ? (Gallia)

A lire aussi



La lettre pleine de colère du «logeur de Daech» : «Je vais péter les plombs !»

- L'endroit de la maison où les couples aiment le plus faire l'amour autre que le...
- Les joueuses de rugby s'affichent en grand dans les rues de Toulouse
- 3 nouveaux médicaments considérés comme dangereux selon Prescrire
- Acariens : voilà pourquoi il ne faut pas faire son lit le matin

Recommandé par

Donner votre avis !

Charte de modération

Votre commentaire :

Votre commentaire est soumis à notre charte de modération. En cas de non-respect (propos racistes ou insultants...) il ne sera pas publié. Cliquez ici pour écrire et merci pour votre contribution.

[Suivre ce fil de discussion](#)

[Envoyer ce comment:](#)

©ladepeche.fr

Certifié OJD